



HAL
open science

Les parlementaires et l'environnement

Daniel Boy

► **To cite this version:**

| Daniel Boy. Les parlementaires et l'environnement. 2003. hal-00972882

HAL Id: hal-00972882

<https://sciencespo.hal.science/hal-00972882>

Preprint submitted on 3 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les parlementaires et l'environnement

Rapport de recherche

Note technique

Les données commentées ici sont issues d'une enquête auprès d'un échantillon de parlementaires administrée par la Sofres entre le 5 mars et le 23 avril 2003. L'enquête, réalisée par téléphone compte 200 parlementaires dont 122 députés et 78 sénateurs.

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses études ont été consacrées à la perception de l'environnement par le public.¹ Beaucoup de ces études ont permis de mieux saisir la manière dont le public en général se représente les problèmes liés à la sauvegarde de l'environnement : perception de la place de l'environnement parmi d'autres enjeux, priorités affectées à tel ou tel problème spécifique, attitudes à l'égard des politiques suivies ces dernières années etc.

En revanche, à notre connaissance, aucune étude d'ensemble n'avait été menée jusqu'ici sur les opinions à l'égard de l'environnement de ceux qui sont, pour partie², les auteurs des politiques d'environnement, c'est à dire les parlementaires.

L'étude que l'on va lire ici est destinée à combler ce manque, ou, du moins, à contribuer à cette connaissance. Un questionnaire d'attitudes à l'égard de l'environnement a donc été rédigé. Il mêle des questions nouvelles, rédigées spécifiquement pour cette étude, et des questions anciennes, qui ont déjà été testées auprès du public à l'occasion de sondages représentatifs récents. Dans ce dernier cas, il s'agit donc de se poser le problème des éventuels écarts entre les attitudes du public et celles de ses représentants.

Le questionnaire s'organise en cinq dimensions principales :

- L'évaluation de l'importance relative de l'enjeu de l'environnement
- Les attitudes à l'égard des politiques d'environnement passées, présentes et à venir
- Les attitudes à l'égard d'enjeux spécifiques (énergies, déchets)
- Les attitudes à l'égard de certains problèmes de conservation du patrimoine naturel
- Les attitudes à l'égard de la participation du public dans certaines décisions relatives à l'environnement

Pour s'assurer d'une bonne représentativité de cette étude la constitution de notre échantillon de parlementaires (122 députés, 78 sénateurs) et la passation du questionnaire par téléphone ont été confiés à un institut de sondage³.

¹ Voir notamment "*L'environnement, question sociale, Dix ans de recherche pour le Ministère de l'Environnement*", Editions Odile Jacob, Paris, 2001 et "*L'environnement, ce qu'en disent les Français, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, La Documentation Française, Paris, 1999.*

² On dispose en revanche d'études sur certains acteurs "administratifs" tels que, par exemple les Dires, voir : P.Lascoumes, et PL Le Bourhis, "*L'environnement ou l'administration des possibles*", Paris, L'Harmattan, 1997

³ Taylor Nelson, Sofres, a effectué ce sondage du 3 mars au 23 avril 2003. On trouvera en annexe de ce texte une définition des caractéristiques de l'échantillon.

1 Importance relative des enjeux environnementaux

Au tout début de l'entretien téléphonique, une première question "ouverte" ⁴ sur la notion de développement a été posée : *Quels sont pour vous les éléments les plus importants de la notion de développement pour un pays comme la France ?*. Les réponses libres notées par l'enquêteur ont été codées selon la méthode suivante : A la lecture des réponses données une grille de codage comprenant six grandes catégories a été constituée. Compte tenu du fait que beaucoup de réponses indiquent plusieurs éléments, on a codé les deux premiers. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Quels sont pour vous les éléments les plus importants de la notion de développement pour un pays comme la France ?.

	Première réponse	Ensemble des réponses
Développement économique	52	55
Aménagement du territoire	12	19
Développement durable, environnement	11	22
Ne sait pas ou autres	11	10
Formation, recherche	8	16
Social, bien-être, services publics	3	14
Extérieur, Europe, monde	3	11
Total	100 %	147 %

Les réponses économistes "classiques" sont dominantes : elles se regroupent dans la première catégorie (55 % du total des mentions) qui intègre toutes les notions de "croissance", "lutte contre le chômage", "développement économique", "création d'entreprise" c'est à dire qui expriment sous une forme ou une autre l'idée d'un accroissement du potentiel industriel ou commercial de la France sans considération explicite de ses éventuelles conséquences environnementales.

Cette première catégorie peut-être rapprochée de la seconde (aménagement du territoire, 19 %) qui recouvre le plus souvent le développement d'infrastructures favorisant le

⁴ Une question "ouverte" est une question pour laquelle l'enquêteur ne propose pas une série de réponses prédéterminées mais laisse l'enquêté répondre selon ses propres termes et note intégralement ces contenus. Dans un deuxième temps les réponses sont agrégées en catégories homologues puis comptabilisées.

développement (réseaux de transports, etc.) sans mention, là encore de leurs contreparties environnementales.

Voici des exemples de ces deux catégories ⁵ :

1 Développement économique

LE PROGRES ECONOMIQUE

L'EMPLOI UN RETOUR AU PLEIN EMPLOI SERAIT SIGNIFICATIF DANS LE CADRE D'UN DEVELOPPEMENT DE LA FRANCE

L'ACTIVITE ECONOMIQUE, L'ACTIVITE DES ENTREPRISES

L'INDUSTRIE : LE COMMERCE AVEC L'EXTERIEUR/L'AGRICULTURE : PLUS ON DEVELOPPEME NOTRE AGRICULTURE PLUS ON DEVIENT IMPORTANT DANS LE MONDE IL FAUT ETRE NUMERO 1 EN EUROPE ET DANS LE MONDE

EN CE MOMENT C'EST L'EMPLOI LE SUJET LE PLUS IMPORTANT EN CE MOMENT : UNE POLITIQUE POUR RECLASSER TOUTES LES FERMETURES, UNE POLITIQUE DE REMPLACEMENT...

LA CROISSANCE ECONOMIQUE, LE NIVEAU DE LA RECHERCHE / LA PRODUCTIVITE DU TRAVAIL / LE NIVEAU DE SCOLARISATION

L'EMPLOI : LE TAUX DE CHOMAGE / LA CROISSANCE : LE TAUX DE CROISSANCE

2 Aménagement du territoire

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE/ LA CREATION D'EMPLOI

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : LES INFRASTRUCTURES, LA POLITIQUE DE L'ENERGIE

D'ABORD LES QUESTIONS D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN METTANT EN PLACE DANS DES PARTIES DU TERRITOIRE DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES, AEROPORTUAIRES, TOUT CE QUI PEUT INCITER A LA CREATION D'ENTREPRISE

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PERIQUATION FINANCIERE ENTRE REGIONS

MOI C'EST TOUS LES AXES ROUTIERS ET FERROVIAIRES QUE L'ON A PAS ET QUI NOUS MANQUE POUR UN BON DEVELOPPEMENT POUR MA REGION

Les types de réponses mentionnant sous une forme ou une autre des idées de développement durable ou de sauvegarde de l'environnement viennent ensuite : 11 % en choix présenté en premier dans la réponse, 22 % en choix cumulés. Ici, le terme de développement s'accompagne des qualificatifs de "harmonieux", "durable", "équilibré" ou des notions de "respect" de "prise en compte" de "prévoir" c'est à dire d'une allusion au temps ou aux générations futures. Les simples mentions d'environnement, même quand le terme de développement durable n'était pas explicitement prononcé ont été codés dans la même catégorie.

⁵ Le texte de ces réponses est celui qui est recueilli par l'enquêteur au cours de l'entretien. Les éléments de réponse sont notés en abrégé et l'enquêteur a pour consigne de "relancer" la personne interrogée" (par exemple en posant la question "et quoi d'autre encore...") jusqu'à ce que l'interviewé indique qu'il n'a plus d'autres réponses à fournir. Les différents éléments de réponse sont séparés ici par une barre de fraction (/).

Voici le contenu intégral de ces réponses :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE / IL FAUT QU'ON SOIT CAPABLE D'ASSURER LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX/ SANS S'OPPOSER AU DEVELOPPEMENT DURABLE/ EQUITE SOCIALE ET ECOLOGIE

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES HOMMES

JE CROIS QUE C'EST UN DEVELOPPEMENT QUI PRENNE EN COMPTE LE RESTE DE LA PLANETE, DANS LES DIMENSIONS NORD-SUD, LA FRANCE DOIT FAIRE DES CHOIX EN TERMES INDUSTRIELS OU AGRICOLES QUI SOIENT COMPATIBLES AVEC LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DU SUD

QU'ILS PRENNENT EN COMPTE L'ETAT DE LA PLANETE EN TERME DE MATIERE PREMIERE

PRISE EN COMPTE DE L'ETRE HUMAIN ET LA NECESSITE DE LA RECHERCHE DE LA SOLIDARITE

DEVELOPPEMENT QUI TIENNE COMPTE DES GENERATIONS A VENIR

LE DEVELOPPEMENT DURABLE, C'EST A DIRE L'INTEGRATION DES 3 PILIERS ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, J'INSISTE SUR LE PILIER ENVIRONNEMENTAL CAR C'EST SOUVENT LUI QUI EST TRES PEU PRIS EN COMPTE ET C'EST CE PILIER QU'IL FAUT RENFORCER PRIORITAIREMENT

LE DEVELOPPEMENT DURABLE C'EST A DIRE LE DEVELOPPEMENT SUR LE LONG TERME DES DIFFERENTES REGIONS FRANCAISES SANS DISCRIMINATION / L'ECONOMIE / L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / LES TRANSPORTS

EPOUSER SON TEMPS ET METTRE L'ENVIRONNEMENT EN AVANT/ NE PAS FAIRE COMME AVANT/ LE DEVELOPPEMENT DURABLE: PREVOIR L'AVENIR ET LE PRESENT

LA NOTION DE DURABILITE/ QUELQUECHOSE DE PERENNE/ LA PRISE EN COMPTE DES POPULATIONS/ CULTURES ECONOMIE ET FORMATION

LA DURABILITE/L'EXCELLENCE/LE PARTAGE DES FRUITS DE LA CROISSANCE

AUJOURD'HUI IL N'Y A PAS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE SANS DES SERVICES PUBLICS PRIVES DE QUALITE; DONC L'AXE FORT D'UNE POLITIQUE DE L'ETAT DOIT SE CONCENTRER SUR L'ECOLE, LES TRANSPORTS ET LA SANTE

C'EST DU DEVELOPPEMENT DURABLE C'EST A DIRE QU'IL PROTEGE LES RESSOURCES / UN DEVELOPPEMENT BASE SUR L'EGALITE AFIN QUE CHAQUE CITOYEN PROFITE DE CE DEVELOPPEMENT

IL FAUT INTEGRER LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE/ MOYEN ET LONG TERME DOIT ETRE PRIS EN CONSIDERATION/ PAS SEULEMENT UNE APPROCHE NATIONALE/ TRAVAILLER EN INTERNATIONAL

IL FAUT QU'IL SOIT EQUILIBRE ET QU'IL PRESERVE LES GENERATIONS FUTURES

DEVELOPPEMENT DURABLE/ LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE CA DEPEND BEAUCOUP DE CHOSE/ TRAVAIL...

C'EST TOUT CE QUI PERMET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET HUMAIN EN PROTEGEANT L'ENVIRONNEMENT

RESOUDRE LE PROBLEME DE L'EAU/ LES PESTICIDES ET AUTRES PRODUITS CHIMIQUES NE POLLUENT PAS LES NAPPES PHREATIQUES

C'EST TOUT D'ABORD DE LIBERER LES ENERGIES EN RESPONSABILISANT A TOUS LES NIVEAUX DE LA VIE PUBLIQUE ET PRIVEE / PRENDRE EN CONSIDERATION LA NECESSITE DE NE PAS HANDICAPER LES DEVELOPPEMENTS FUTURS : C'EST LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE / ET ENFIN AVOIR CONFIANCE DE CE QUE LA FRANCE PEUT SE DEVELOPPER AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE AVEC DES DEVOIRS VIS A VIS DES PAYS DU TIERS MONDE

PREVOIR LA PLACE DES GENERATIONS FUTURES

DISONS QUE POUR MOI LE DEVELOPPEMENT DOIT AVOIR UN CARACTERE DURABLE, DEUXIEMEMENT FONDATEUR AVEC COHERENCE C'EST A DIRE RESPECT DES PAYS ET DES TERRITOIRES ET TROISIEMEMENT REFLEXION SUR LA NOTION ECONOMIQUE DU DEVELOPPEMENT A LA FOIS FAIT DE DYNAMISME ET DU RESPECT DES ACTIVITES HUMAINES

LA LONGEVITE/ LES ACTIONS DOIVENT PERMETTRE UNE DUREE DANS LE TEMPS / PENSER A LONG TERME/ PAR EXEMPLE SUR L'ENERGIE RENOUVELABLE: LE SOLAIRE, L'EOLIENNE...

VOUS SAVEZ C'EST SURTOUT UN DEVELOPPEMENT DURABLE, C'EST L'EMPLOI, DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL /

JE PARLE AUSSI DE L'ENERGIE, Y COMPRIS TOUS LES SERVICES PUBLICS, L'EAU, DROIT A LA VILLE, DANS LE CADRE DE L'ENVIRONNEMENT, COMMENT MIEUX VIVRE EN VILLE, LE LOGEMENT AVEC LA QUESTION DE L'EMPLOI EN NUMERO UN / DEVELOPPEMENT DE TRANSPORT DE QUALITE NON POLLUANT, SECURISANT, ON PARLE DES CAMIONS, SECURITE DE ROUTE, BONNE HARMONISATION ENTRE L'AUTOMOBILE ET LES TRANSPORTS EN COMMUNS

UN DEVELOPPEMENT DURABLE/ QUI SOIT LIE A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET A L'AVENIR

Ces structures de réponses ne varient guère en fonction des appartenances partisanses⁶ ni selon les classes d'âge. On note en revanche une différence selon le sexe de la personne interrogée : 21 % des femmes donnent des réponses en termes d'environnement (en premier choix) contre 9 % des hommes. On note également que les structures de réponses ne sont pas identiques selon que les parlementaires représentent une circonscription à dominante rurale ou à dominante urbaine⁷ : chez les premiers la réponse évoquant le développement durable ne représente que 3 % des choix contre 27 % chez les seconds.

⁶ Pour les besoins de l'analyse, les parlementaires ont été affectés en Gauche ou Droite en fonction de leur appartenance à un groupe parlementaire.

⁷ Les députés ont été répartis en trois classes selon le critère suivant : une classe de circonscriptions où au moins la moitié des habitants réside dans des communes rurales, c'est à dire moins de 2 000 habitants, une classe où au moins 80 % des habitants résident dans des agglomérations de 100 000 habitants et plus, et une classe mixte constituée des autres cas. Compte tenu de leur nombre plus faible, les sénateurs n'ont pas fait l'objet de différenciations.

Pour situer plus précisément la place de l'environnement au sein des différents enjeux politiques, la question suivante a été posée :

Tableau 2 : Je vais vous citer une série de problèmes qui se posent en France. Je voudrais que vous m'indiquiez les deux qui, selon vous, devraient constituer les priorités de l'action du gouvernement ?

En premier ? Et en second ?

	En premier	En second
- Le développement économique	27	19
- L'amélioration de l'éducation et de la formation.....	25	19
- La réduction du chômage	20	25
- Le maintien de la sécurité.....	16	9
- La lutte contre la pauvreté	6	11
- La prise en compte de l'environnement	3	10
- La défense nationale	2	3
- Autres priorités (<i>Non suggéré</i>).....	1	2
- Sans opinion.....	0	2
	100 %	

Au total, **l'environnement arrive dans les derniers rangs des priorités relatives des parlementaires** cette réponse étant quasiment indépendante de l'appartenance politique, de l'âge et du sexe. Mais cette réponse est bien sûr plus fréquente parmi ceux qui, à la question "ouverte" décrite plus haut, mentionnaient le "développement durable" comme élément de la notion de développement (9 % contre 3 % en moyenne).

Pour préciser les priorités affectées par les parlementaires aux différents domaines relevant de l'environnement, la question suivante a été posée :

Tableau 3 : A propos de l'environnement, je vais vous citer une liste de sujets et je voudrais que vous m'indiquiez les deux qui, selon vous, devraient constituer les priorités de l'action du gouvernement dans ce domaine ?

		<i>Rang</i>
- La gestion de l'eau	61	1
- La gestion des déchets	39	2
- La lutte contre l'effet de serre	23	3
- La maîtrise de l'énergie	19	4
- Le développement des énergies renouvelables	16	5
- La lutte contre la pollution de l'air	15	6
- La gestion des sites et des sols pollués	11	7
- La protection des paysages	5	8
- La lutte contre le bruit	4	9
- La sauvegarde de la faune et de la flore	4	9
- Sans opinion.....	2	
	% ⁽¹⁾	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner deux réponses

Les réponses des parlementaires sont très fortement polarisées par le problème de la gestion de l'eau et par celui des déchets. Mais il est intéressant de constater que viennent ensuite des enjeux dont la définition est plus récente tels que "la lutte contre l'effet de serre", "la maîtrise de l'énergie" et "le développement des énergies renouvelables". On peut noter que le problème de l'eau, dont la mise sur agenda est relativement ancienne, est plus souvent choisi par les parlementaires les plus âgés (ou par ceux qui ont été élus à plusieurs reprises) mais aussi par les élus des communes rurales (70 % contre 61 % en moyenne). Ce même critère de différenciation entre élus "ruraux" et élus "urbains" spécifie les réponses concernant la pollution de l'air (18 % parmi les députés "urbains", 19 % parmi les sénateurs, contre 3 %

chez les députés "ruraux"), ainsi que "la gestion des déchets" (50 % en milieu rural contre 39 % en moyenne).

Pour compléter d'analyse de ces représentations, une question relative aux causes de l'effet de serre a été posée. Il est intéressant de mettre en regard les résultats obtenus dans notre échantillon de parlementaires avec ceux qui avaient été constatés dans une enquête effectuée auprès du public ⁸ (avec une formulation strictement identique) :

Tableau 4 : De ces trois opinions, laquelle se rapproche le plus de la vôtre ?

	Parlementaires	Echantillon national 2002
- Les désordres du climat (tels que les tempêtes ou les inondations en France) sont causés par l'effet de serre.....	21	34
- Les désordres du climat (tels que les tempêtes ou les inondations en France) sont des phénomènes naturels comme il y en a toujours eu.....	18	14
- Aujourd'hui, personne ne peut dire avec certitude les vraies raisons du désordre du climat.....	60	49
- Sans opinion.....	1	3
	100 %	

On remarquera que, dans l'ensemble, **les parlementaires sont plus réservés que le public sur les liens de causalité entre effet de serre et désordre climatique**. Cette différence pourrait être attribuée à l'écart d'âge qui sépare les parlementaires de la population

⁸ Il s'agit d'une enquête effectuée à plusieurs reprises pour l'Ademe sur le thème des représentations sociales de l'effet de serre. Cf. « Les Cahiers du PROSES » : *Les représentations sociales de l'effet de serre* (Cahier n°6 - Avril/Mai 2003)

d'ensemble ⁹ mais cette hypothèse n'est pas validée puisque les parlementaires les plus jeunes privilégient plus encore l'idée d'une incertitude : 63 % de ceux qui ont moins de 50 ans estiment que l'on ne peut "dire avec certitude les vraies raisons du désordre du climat" contre 51 % des 65 ans et plus.

On constate, en revanche, que les femmes parlementaires sont beaucoup plus proches des perceptions du public que leurs homologues masculins : 38 % d'entre elles estiment en effet que "les désordres du climat sont causés par l'effet de serre" (34 % dans le public) contre 18 % des hommes.

La perspective de "ralentir la croissance économique pour préserver l'environnement" a également été testée auprès des parlementaires comme auprès du public ¹⁰ :

Tableau 5 : Que pensez-vous de la proposition suivante : « si on veut vraiment préserver l'environnement pour les générations futures, on sera obligé de ralentir très sérieusement notre croissance économique ».

Êtes-vous :

	Parlementaires	Echantillon national 2002
- Tout à fait d'accord	2	12
- Plutôt d'accord	17	41
- Plutôt pas d'accord	40	28
- Pas d'accord du tout	39	17
- Sans opinion.....	2	2
	100	100

Là aussi, on observe que les opinions des parlementaires diffèrent de celles du public : **chez les élus, le refus de cette opinion est beaucoup plus massif : 79 %, contre 45 % dans le public.** Mais il y a, au sein des parlementaires, une nette différence entre hommes et

⁹ L'âge moyen de notre échantillon de parlementaires est de 57 ans contre 45,3 pour la population du sondage avec lequel la comparaison est faite ici.

¹⁰ Enquêtes post-électorales effectuées par le Cevipof au mois de mai 2002.

femmes : 34 % de ces dernières estiment qu'il faudra "ralentir la croissance" contre seulement 16 % des hommes.

2 Les politiques d'environnement

Tableau 6 : Si l'on juge ce qui s'est fait en France depuis une trentaine d'années en matière de politique d'environnement, avez-vous l'impression que dans l'ensemble :

- Les politiques menées ont réussi à améliorer sensiblement l'état de l'environnement	28
- Les politiques menées ont tout juste réussi à maintenir à peu près l'état de l'environnement	46
- Les politiques menées n'ont pas pu empêcher la dégradation sensible de l'état de l'environnement	24
- Sans opinion.....	2
	100 %

Comment les parlementaires jugent-ils les politiques d'environnement poursuivies en France depuis quelques années ? Un quart d'entre eux, environ, se montrent optimistes en estimant que ces politiques ont réussi à améliorer l'état de l'environnement, un quart pessimiste estime au contraire que l'environnement s'est dégradé malgré ces politiques, un peu moins de la moitié, enfin, en tient pour une position attentiste, le maintien de l'état de l'environnement. On constate ici que les femmes parlementaires font preuve d'un plus grand pessimisme sur les résultats des politiques d'environnement : 14 % d'entre elles seulement pensent que les politiques ont amélioré l'environnement contre 31 % des hommes. Les élus de gauche font aussi preuve de moins d'optimisme que les élus de droite (20 % contre 34 % sur cette même réponse).

Tableau 7 : Pour chacun des acteurs suivants, dites-moi si, à votre avis, son action a été très efficace, assez efficace, peu efficace ou pas du tout efficace pour une meilleure prise en compte de l'environnement ?

		Très efficace	Assez efficace	Total efficace	Peu efficace	Pas du tout efficace	Total pas efficace	Sans opinion
- Les collectivités locales.....	100 %	10	68	78	20	1	21	1
- Les associations.....	100 %	7	57	64	29	7	36	0
- Les établissements publics.....	100 %	3	49	52	41	3	44	4
- L'État.....	100 %	1	48	49	46	4	50	1
- Le Ministère de l'Environnement.....	100 %	1	46	47	46	7	53	0
- Les citoyens.....	100 %	2	35	37	51	12	63	0
- Les entreprises.....	100 %	2	31	33	50	17	67	0

Interrogés sur l'efficacité d'un certain nombre d'acteurs pour la prise en compte de l'environnement, les parlementaires dessinent un modèle que l'on peut schématiser de la façon suivante du plus au moins efficace :

- En premier lieu l'échelon local avec les collectivités locales et les associations (78 % et 64 %),
- En second lieu le pouvoir central : établissements publics (52 %), Etat (49 %) et Ministère de l'Environnement (47 %),
- En dernier, la société dite civile : les citoyens (37 %) et les entreprises (33 %).

Ces résultats confirment que les parlementaires partagent une vision "localiste" du traitement de l'environnement vraisemblablement en raison de leur expérience d'élus locaux.

Le fait que le rôle des entreprises soit si peu affirmé par les parlementaires mérite aussi d'être relevé, même si ce scepticisme est moins affirmé à droite (44 % des parlementaires de droite trouvent efficace l'action des entreprises) qu'à gauche (16 % seulement des parlementaires de gauche partagent ce jugement) et parmi les élus de milieu rural (50 % d'entre eux jugent efficace l'action des entreprises) plus que parmi les élus de milieu urbain (26 %).

On note enfin que les parlementaires les plus anciens font davantage confiance aux institutions étatiques : 53 % pour l'Etat (contre 49 % en moyenne), 60 % pour les établissements publics (contre 52 % en moyenne), 51 % pour le Ministère de l'Environnement (47 % en moyenne).

Tableau 8 : On a parfois reproché aux différents Ministères de l'Environnement de ne pas avoir réussi à développer des politiques d'environnement efficaces. Je vais vous citer des raisons qui sont parfois invoquées. Je voudrais que vous me disiez les deux raisons qui vous paraissent les plus importantes ?

En premier ? Et en second ?

	En premier	En second
- Les Ministères de l'Environnement se sont heurtés à trop de groupes d'intérêts puissants.....	31	23
- Les Ministères de l'Environnement n'ont pas bénéficié de budgets suffisants	29	13
- Les Ministères de l'Environnement se sont heurtés à une mentalité française qui ne favorise pas la défense de l'environnement	14	24
- Les Ministères de l'Environnement n'ont pas été soutenus dans les arbitrages interministériels	13	17
- Les Ministères de l'Environnement n'ont pas bénéficié d'un personnel suffisant dans les services déconcentrés de l'État.....	3	5
- Sans opinion.....	10	18
	100 %	100 %

Pour les parlementaires interrogés les raisons qui expliqueraient les difficultés rencontrées par les politiques d'environnement sont diverses ¹¹ : aucune raison parmi celles proposées par le questionnaire ne domine réellement les perceptions. Celle qui est avancée le

¹¹ Il faut remarquer ici le pourcentage relativement élevé de "non-réponse" 10 % en premier choix et 18 % en second choix

plus souvent -le poids des intérêts opposés à l'environnement- recueille un peu moins du tiers des choix (31 %); la seconde, - le manque de budgets suffisants - un peu plus du quart (29 %). Le poids d'une mentalité française qui ne favoriserait pas ces politiques est retenu en second choix par 24 % des parlementaires. **Il est intéressant de constater que l'argument souvent retenu par la sociologie politique – la faiblesse des services déconcentrés du Ministère de l'environnement – est pratiquement ignoré des parlementaires (3 %).**

Les élus tendent à privilégier plus que leurs collègues masculins "le poids des intérêts" (45 % contre 29 %). Il en est de même pour les parlementaires appartenant à des formations politiques de gauche (47 %). En revanche, à droite, on incrimine plus volontiers le poids des mentalités (19 % contre 5 % à gauche).

Tableau 9 : Une bonne partie de la législation de l'environnement provient maintenant de directives européennes. A ce propos, quelle est l'opinion qui se rapproche le plus de la vôtre :

- C'est une bonne chose car la France doit adopter les positions européennes en matière de protection de l'environnement.....	50
- Ce n'est pas toujours une bonne chose car il y a des particularités françaises qui justifient des exceptions	42
- C'est une mauvaise chose car les politiques d'environnement devraient être de la compétence des États membres	7
- Sans opinion.....	1
	100 %

Les attitudes des parlementaires en ce qui concerne la législation européenne sont très balancées : Une moitié des parlementaires interrogés estime qu'en matière d'environnement, l'existence de directives européennes est une bonne chose. Une autre moitié pense soit que ce n'est pas toujours une bonne chose (42 %) soit que c'est une mauvaise chose (7 %) .

Là encore on note une différence entre hommes et femmes : deux tiers des femmes parlementaires (62 %) jugent qu'il s'agit d'une bonne chose contre 47 % de leurs homologues masculins. De même, les parlementaires inscrits dans des groupes politiques de gauche sont plus favorables à la législation européenne que leurs collègues de droite (55 % contre 45 %). Enfin, les élus urbains se montrent plus "européens" que les élus ruraux : parmi les premiers, 63 % estiment que cette législation d'origine Européenne "est une bonne chose" contre 33 % pour les députés de circonscriptions à dominante rurale.

Pour finir cette série de questions sur les politiques d'environnement, on a demandé aux parlementaires d'apprécier librement – c'est à dire avec une série de "questions ouvertes" – quelle avait été la meilleure mesure dans le domaine de l'environnement au cours de ces trente dernières années, quelle avait été la plus mauvaise de ces mesures et enfin quelle mesure serait la plus souhaitable à l'avenir.

Tableau 10 : Selon vous dans cette période de trente ans qui vient de s'écouler y-a-t-il une action ou une mesure législative ou réglementaire ou incitative dans le domaine de l'environnement aussi bien au niveau local que national qui vous a paru particulièrement justifiée ? Pouvez vous en citer une autre ?

	Première réponse	Ensemble des réponses
Eau	28	36
Déchets	22	28
Ne sait pas et autres	17	17
Voiture	7	8
Energies renouvelables, économies	5	6
Air	5	10
Pollution industrielle	5	5
Littoral, parcs	3	7
Loi Barnier	3	3
Nucléaire	2	2
Transports pétroliers	2	4
Risques naturels	2	2
Bruit	1	1
Ministère environnement	1	1
Total	100 %	130 %

Comme pour la précédente question ouverte, on a choisi de regrouper en catégories le plus homogène possible la première réponse fournie par les parlementaires, puis de considérer l'ensemble des deux premières réponses (au total 130 %) .

La hiérarchie de réponses observée ici est très proche de celle que l'on a observé à la question fermée précédente ¹² : l'enjeu de l'eau arrive en tête des mesures que l'on considère comme "justifiées" comme il arrivait en premier de la liste des priorités que l'on affecte au gouvernement. Parmi ces citations, "la loi sur l'eau de 1992" revient souvent dans les réponses :

OUI SUR L'EAU TOUTES LES MESURES QUI ONT ETE PRISES CA ETE PARTICULIEREMENT JUSTIFIE MEME SI C'EST PAS PARFAIT
 OUI LA GESTION DE L'EAU
 PEUT ETRE LA LOI SUR L'EAU
 IL M'EN VIENT PAS IMMEDIATEMENT A L'IDEE / LA LOI SUR L'EAU
 LA CREATION DES AGENCES DE L'EAU ET LEURS MISE EN OEUVRE
 LA POLITIQUE DE L'EAU
 PEUT-ETRE LES MESURES AU NIVEAU DE LA PROTECTION DE L'EAU
 LES MESURES SUR LA POLITIQUE DE L'EAU
 TOUT CE QUI TOUCHE A LA PROTECTION DE L'EAU
 OUI LA LOI SUR L'EAU MAIS LE PROBLEME C'EST QU'ELLE A PAS ETE APPLIQUEE
 LA LOI SUR L'EAU
 LA LOI SUR L'EAU/ ELLE EST PAS ARRIVEE A TERME/ MAIS C'EST UNE LOI TRES IMPORTANTE

La mention des "déchets" qui elle aussi était en tête des réponses de la question fermée vient ici en second. Son contenu est plus hétérogène puisque sont mentionnés aussi bien "le tri sélectif" que "l'incinération" ou la construction de "déchetteries" ou encore plus vaguement la "gestion des déchets" ou la législation sur les déchets.

CE QUI A ETE BIEN MAIS TRES LIMITE, LE TRAITEMENTS DES DECHETS,
 TOUT LE TRAVAIL FAIT AUTOUR DES DECHETS
 LA MISE EN PLACE OBLIGATOIRE DES COLLECTES D'ORDURES MENAGERES
 LES LOIS SUR LES DECHETS
 LA LOI SUR LES DECHETS D'AVRIL 92
 NON JE NE VOIS PAS / LA LOI SUR L'ELIMINATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS
 LA FIN DES DECHARGES SAUVAGES/ AVANT CHACUN DEPOSITAIT LES ORDURES DANS UN COIN

¹² Voir plus haut, Tableau 3

LA GESTION DES DECHETS MENAGERS
 LE TRI SELECTIF/AMELIORATION DE L'INCINERATIONS DES DECHETS
 CEST PAS SUFFISANT IL FAUT CONTINUER MAIS LA PRISE EN COMPTE DES DECHETS C'EST CELLE QUI A ETE LA PLUS EFFICACE MAIS IL FAUT CONTINUER /
 LA POLITIQUE CONCERNANT LES DECHETS MENAGERS ET INDUSTRIELS, LES DECHETERIES PAR EXEMPLE
 LA LEGISLATION SUR LES DECHETS
 LA GESTION DES DECHETS
 LA REGLEMENTATION SUR LES INCINERATEUR DES ORDURES MENAGERES

La catégorie "voiture", qui vient en troisième position ici n'était pas proposée dans la question du tableau 3. Elle regroupe des mesures plus souvent techniques (pot catalytique) que réglementaires (limitation de la circulation automobile), peut-être parce que dans l'esprit de nombre de parlementaires les solutions au problème de la voiture qui ont été choisies en priorité jusqu'ici résident davantage dans une série d'améliorations techniques que dans des politiques de restriction de la circulation automobile.

LES LIMITATIONS AUTOMOBILES/ LA LIMITATION DE LA CIRCULATION ET LA REGLEMENTATION DES DECHETS
 TOUT CE QUI CONCERNE LA LIMITATION DE L'AUTOMOBILE EN INTRA URBAIN
 OUI, LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION PAR L'ESSENCE, LES EMISSIONS POLLUANTES DES AUTOMOBILES
 GAZ D'ECHAPPEMENT
 IL FAUDRAIT ME DONNER UN PEU DE TEMPS/ EX: LA MISE EN PLACE DES POTS CATALYTIQUES
 LA REDUCTION DES POLLUTIONS AUTOMOBILES
 LA REGLEMENTATION SUR LES VEHICULES/ LES POTS CATALYTIQUES
 OUI, C'EST LE TRAVAIL SUR LA REPRISE EN COMPTE DES TRANSPORTS EN COMMUNS, DES PLANS DE DEPLACEMENTS URBAINS,
 L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'ESSENCE / LA PROTECTION DES FORETS
 L'AMELIORATION DU CARBURANT ; LA COMPOSITION DES CARBURANTS
 LE CONTROLE DE LA POLLUTION DES VOITURES

Les "énergies renouvelables" ou les "économies d'énergie" font aussi écho aux réponses "maîtrise de l'énergie" et "développement des énergies renouvelables" de la même question (tableau 3). Enfin, toujours selon des hiérarchies parallèles entre les deux questions ouvertes et fermées viennent "la lutte contre la pollution de l'air" et "la gestion des sols pollués" dans la question fermée et ici, le thème de "l'air" et celui de "la pollution industrielle". Cette étonnante similitude entre les deux questions témoigne peut-être simplement d'un phénomène "d'écho" : faute de se remémorer précisément des mesures passées qu'ils considèrent comme justifiées, les parlementaires citent les mesures que l'on a

évoquées dans une question précédente. **Si cette explication est la bonne, elle indique évidemment que les politiques environnementales ont un faible degré de présence pour les parlementaires.**

Enfin il est difficile de considérer que ces réponses aient été fortement influencées par l'agenda du Parlement de ces derniers mois. Il est vrai que le thème de l'eau est venu en discussion récemment à propos du projet de loi de transposition d'une directive Européenne ¹³. En revanche ni le thème des déchets ni celui des améliorations techniques apportées aux voitures n'ont été récemment traités au Parlement.

Comme dans d'autres cas, on note que le profil de réponse des femmes diffère de celui des hommes : elles citent ainsi plus souvent "la pollution industrielle (10 % contre 3 % parmi les hommes) ainsi que "les énergies renouvelables" (10 % contre 4 % chez les hommes).

Il est aussi intéressant de constater, comme on l'avait noté plus haut à propos des réponses à la question "fermée" ¹⁴, que les parlementaires les plus âgés citent plus souvent l'enjeu de l'eau vraisemblablement parce que, pour les générations les plus anciennes, c'est à partir de ce problème que la problématique de l'environnement s'est initialement construite. C'est aussi le cas des députés, élus de circonscriptions "rurales" (37 % en première réponse contre 20 % chez les élus de milieu urbain).

Tableau 11 : Et y-a-t-il une action ou une mesure législative ou réglementaire ou incitative dans le domaine de l'environnement aussi bien au niveau local que national qui vous a paru particulièrement malheureuse ?

Ne sait pas	57
On en a trop fait	15
Divers	11
Marée noire, pétroliers	7
Chasse	5
Agriculture	3
Nucléaire	3
Total	100

L'identification de mesures considérées comme "négatives" apparaît beaucoup plus difficile pour les répondants puisque 57 % d'entre eux ne donnent pas de réponse. La seconde catégorie, regroupée sous le titre "on en a trop fait " (15 %) consiste en réponses exprimant à propos d'enjeux divers le sentiment que les politiques d'environnement sont allées "trop loin"

¹³ Assemblée Nationale le jeudi 10 avril 2003 : discussion et adoption du projet de loi portant transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

¹⁴ Voir pages 6 et 7

dans le sens de la protection de l'environnement, au détriment, pour le parlementaire interrogé, des impératifs économiques. On trouve par exemple ici les regrets concernant l'abandon de la construction du canal Rhin-Rhône ou l'arrêt du surgénérateur Super-phénix

Voici des exemples concrets de ce type de réponse :

LA SUPPRESSION DE L'AUTOROUTE A51 DU VAL DE DURANCE ET LA SUPPRESSION DU CANAL RHIN/RHONE
 LES CONN...SUR LA CHASSE/ PAS D'ANALYSE ECOLOGIQUE, LE DEBAT EST RESTE IDEOLOGIQUE
 LA CHASSE / LE NATURA 2000 /L'ARRET DES AUTOROUTES POUR DES PROBLEMES D'INSECTES
 NATURA 2000/ CA A FAIT PESER DES CONTRAINTES DANS DES ZONES OU IL N' Y AVAIT RIEN/ DANS LE MASSIF CENTRAL OU DANS DES ZONES BLOQUEES OU ON NE PEUT PLUS RIEN DEVELOPPER/ ON PROTEGE LA NATURE MAIS Y A PLUS D'HOMMES
 LES REGLEMENTATIONS SUR LES TAUX DE POLLUTIONS DANS L'EAU/ LA RECHERCHE D'ELEMENTS INFINITESIMALS QUI NE SONT PAS TOUJOURS JUSTIFIE POUR LA SANTE PUBLIQUE/ ON VA TROP LOIN

Il faut noter que cette réticence devant les politiques d'environnement est plus fréquente parmi les parlementaires de sexe masculin (16 % contre 7 % chez les femmes) et en milieu rural (37 % contre 10 % en milieu urbain).

L'allusion aux "marées noires" (7 %) consiste en protestations contre le manque de réglementation (ou le non-respect des réglementations existantes) en matière de sécurité des transports de pétrole par mer. Ces réactions sont inspirées par les exemples des dernières catastrophes maritimes (Erika, Prestige etc.) et incriminent le manque de combativité supposé du Ministère de l'environnement dans ces crises ¹⁵.

Les mentions de la chasse (5%) sont le plus souvent trop lapidaires pour pouvoir être clairement classées comme favorables à une politique plus restrictive ou au contraire à une politique plus laxiste.

En revanche, en matière d'agriculture (3 %) il s'agit le plus souvent de condamnations des dégâts causés par l'agriculture intensive comme l'indiquent les exemples suivants :

C'EST L'ENSEMBLE DE LA POLITIQUE AGRICOLE QUI POUSSE A UNE AGRICULTURE INTENSIVE
 LA PROBLEMATIQUE DE L'AGRICULTURE / L'ABSENCE DE REACTION/ LE PRODUCTIVISME EN AGRICULTURE
 RIEN N'EST LEGIFERE/ C'EST LA PRATIQUE/ ON LAISSE FAIRE/ ON NE VA PAS ASSEZ LOIN/ UN EXEMPLE : L'AGRICULTURE INTENSIVE, D'UN COTE ON LAISSE DES FRICHES ET D'UN AUTRE ON SUR EXPLOITE, ON POLLUE LES NAPPES PHREATIQUES/ AUCUN GOUVERNEMENT N'A PRIS DES MESURES
 LA POLITIQUE AGRICOLE/ EN FRANCE
 LA POLITIQUE DE L'AGRICULTURE / FONDEE SUR L'ACCROISSEMENT DES RENDEMENTS DANS TOUS LES DOMAINES

¹⁵ Il faut rappeler ici que le 5 février, l'Assemblée Nationale a discuté et adopté une résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'application des mesures préconisées en matière de sécurité du transport maritime des produits dangereux.

Tableau 12 : A l'avenir y-a-t-il une action ou une mesure législative ou réglementaire ou incitative dans le domaine de l'environnement aussi bien au niveau local que national qui vous paraîtrait absolument prioritaire ?

	Première réponse	Ensemble des réponses
Eau	14	17
Ne sait pas et Autres	13	14
Déchets	11	13
Pétroliers	9	10
Pollution, risque industriel	9	10
Energies renouvelables	8	10
Transports	8	9
Communiquer, éduquer	6	7
Agriculture	4	6
Air	4	6
Nature, sites	4	6
Effet de serre	3	6
Risques naturels	3	2
Bruit	2	5
Nucléaire	2	2
Total	100 %	123 %

Une troisième question ouverte, concernant cette fois les mesures d'avenir complète cette série. Les réponses y sont extrêmement variées :

- Le problème de l'eau vient à nouveau en tête, sous des formes diverses mais souvent avec l'idée de "protéger" ou de "réhabiliter" la qualité de l'eau comme le montrent les exemples suivants :

JE REVIENS SUR L'EAU QUI EST POUR MOI PRIORITAIRE POUR LES ENGAGEMENTS DE L'AVENIR, DE DEMAIN
 JE CROIS QU'IL FAUT PROTEGER L'EAU ET LA NATURE
 C'EST LA PROTECTION DE L'EAU PAR TOUS LES MOYENS
 LA MAITRISE PUBLIQUE DE L'EAU ET DES SOURCES D'ENERGIES
 C'EST LE PROBLEME DE GESTION DE L'EAU
 LA GESTION DE L'EAU
 JE REVIENS SUR LA MAITRISE DE GESTION DE L'EAU EN FAISANT APPLIQUER LES REGLEMENTATIONS
 C'EST TOUT CE QUI VISE A LA PROTECTION DE L'EAU CAR CA ME PARAIT ESSENTIEL
 OUI, SUR L'EAU, ENRAYER LA DEGRADATION DE L'EAU ET MEME AMELIORER LA QUALITE
 POUR L'EAU, GARANTIR LES RESERVES ET LA SECURITE DE L'EAU/ EN BRETAGNE L'EAU N'EST PLUS BUVABLE.

- Les déchets, toujours importants dans les préoccupations des parlementaires viennent à nouveau en second sous des aspects divers, principalement ménagers, mais aussi industriels :

MISE EN PRATIQUE DES DIRECTIVES EUROPEENNES SUR LE TRAITEMENT DES DECHETS/ ORDONNER LE TRI LA SELECTE ET L'ELIMINATION DES DECHETS

TOUJOURS LE TRAITEMENT DES DECHETS

L'ORGANISATION DES TRAITEMENTS DES DECHETS

LE TRI DES DECHETS

TOUT CE QUI EST PRIORITE C'EST LA PROTECTION, LA PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DES DECHETS, PROBLEMATIQUE QUI EVOLUE

OUI C'EST LA GESTION DES DECHETS

JE CROIS QU'IL FAUT DANS TOUTES LES COMMUNES BIEN GERER LE PROBLEMES DES DECHETS

LE TRAITEMENT DES DECHETS

OUI, LE TRAITEMENT DES DECHETS MAIS QUI NE SOIT PAS LAISSE AUX USAGERS, IL FAUDRAIT TROUVER UNE REGLEMENTATION NATIONALE

C'EST LE TRI DES DECHETS A LA SOURCE

- La troisième catégorie, qui concerne 10 % du total des mentions exprime la préoccupation des parlementaires pour le problème des "marées noires" dues aux accidents de pétroliers. On avait noté plus haut (tableau 11) que 7 % des parlementaires mentionnaient le problème des marées noires comme exemple de mauvaise gestion de l'environnement, on retrouve ici une même préoccupation, venue à l'évidence des récentes catastrophes pétrolières.

LA PROTECTION DES COTES / PARCE QUE LA POLLUTION NE VIENT PAS DE CATASTROPHES PETROLIERES MAIS EST DUE A LA POLLUTION INDIVIDUELLE DES ETRES HUMAINS

AU NIVEAU MARITIME, LUTTE CONTRE POLLUTION, ON A TOUJOURS RIEN FAIT

QU'ON PRENNE DES MESURES PLUS DRACONIENNES POUR LES NAVIRES POUBELLES

LA PROTECTION DU MILIEU MARITIME/ L'IMPACT DU COMMERCE SUR L'ENVIRONNEMENT/ EXEMPLE DES AFFAIRES DES PETROLIERS

OUI, DANS LE TRANSPORT MARITIME / NIVEAU DE LA REGLEMENTATION INTERNATIONALE SUR LES BATEAUX POUBELLES ET LEURS AFFRÉTEURS

LA PROTECTION DES COTES/PROTECTION ECOLOGIQUE DE NOS COTES

INTERDIRE LES BATEAUX POUBELLES, EMPECHER LES ENTREPRISES CERTAINES ENTREPRISES TELLE QUE FINA DE POLLUER EN TOUTE IMPUNITE ET DE LICENCIER,

PROPOSITION DE LOI SUR LA PROTECTION DU TRANSPORT MARITIME, DES LOIS BEAUCOUP PLUS FERMES / UNE REGLEMENTATION PLUS CONTRAIGNANTE SUR LE TRANSPORT MARITIME D'HYDROCARBURES

- Les thèmes des énergies renouvelables et des transports se situent tous deux au même niveau (8 %). Les parlementaires, on l'a vu plus haut ¹⁶, estiment que jusqu'ici les politiques concernant la voiture ont été de nature essentiellement "techniques". Ici au contraire, quand il s'agit de l'avenir, une certaine proportion d'entre eux raisonne en termes de fiscalité ou de réglementation.

1 Energies renouvelables

<p>A MON AVIS C'EST LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES</p> <p>CELA CONCERNERA LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE</p> <p>L'ORIENTATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES</p> <p>OUI RENFORCER LES DISPOSITIFS QUI PERMETTRAIENT L'UTILISATION D'ENERGIE PROPRE JE PENSE A TOUT CE QUI EST SOLAIRE LES EOLIENNES</p> <p>OUI, C'EST UNE POLUTAXE SUR TOUTES LES ENERGIES NON RENOUVELABLES</p>
--

2 Les transports

<p>LE DEVELOPPEMENT DE LA VOITURE PROPRE DANS LES AGGLOMERATIONS A COMMENCER POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN, TOUT CE QUI CONTRIBUE A REDUIRE LES EMISSIONS DE CO2 / LE DEVELOPPEMENT DU FEROUTAGE</p> <p>LES TRANSPORTS URBAINS/ LA DECONGESTION URBAINE</p> <p>UNE POLITIQUE VIGOUREUSE DU TRANSPORT EN COMMUN ET LA LIMITATION DE LA VOITURE</p> <p>LA REDUCTION DU TRAFIC AUTOMOBILE ET LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUNS / LE DEVELOPPEMENT DU FERROUTAGE C'EST A DIRE DIMINUTION DU NOMBRE DE CAMIONS SUR LES ROUTES</p> <p>DIMINUER AU MAXIMUM LES ENRGIES FOSSILES/ TAXER LOURDEMENT LES POIDS LOURDS ET DIMINUER PAR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE LA CONSOMMATION DES MOTEURS A EXPLOSION/ (CHARBON GAZ ET PETOLE)</p> <p>OUI, C'EST DE METTRE EN TERME DE LA POLLUTION AUTOMOBILE EN DEVELOPPANT LA RECHERCHE SUR D'AUTRE CARBUREANT QUE L'ESSENCE OU LE GAZOIL</p> <p>OUI, C'EST DE METTRE UN TERME A LA POLLUTION PAR L'AUTOMOBILE EN DEVELOPPANT LA RECHERCHE SUR D'AUTRES CARBURANTS QUE L'ESSENCE OU LE GAZOIL</p> <p>UNE TAXE SUR LES CAMIONS, LES POIDS LOURS</p> <p>LE FERROUTAGE/ ON PARLE DE POLLUTIONS AUTOMOBILES/ ON PEUT PRENDRE DES DECISIONS SUR LE TRANSPORT DU RAIL/ UNE COMPLEMENTARITE REELLE QUI IMPLIQUE UN DEVELOPPEMENT DU RAIL ET UNE COORDINATION DES TRANSPORTS PL</p>

L'idée de "Communiquer ou éduquer" (7 %) exprime le sentiment que la promotion de l'environnement passe par des politiques d'éducation civique :

<p>NON JE PENSE QUE LA PLUS GRANDE PARTIE DU TRAVAIL DOIT SE FAIRE PAR UNE MEILLEURE COMMUNICATION ET UNE SENSIBILISATION A TOUS LES NIVEAUX, INDIVIDUS ET COLLECTIVITES</p> <p>LA POPULATION DOIT PRENDRE CONSCIENCE DE L'ENVIRONNEMENT POUR QUE TOUT SOIT MODIFIE</p> <p>C'EST L'EVOLUTION DE L'ETAT D'ESPRIT, FAIRE PRENDRE CONSCIENCE A LA SOCIETE, SENSIBILISATION, COMMUNICATION, MONTRER QUE C'EST UNE PRIORITE DE LA SOCIETE</p>
--

¹⁶ Voir les commentaires du Tableau 10.

AU NIVEAU LOCAL, C'EST DE FAIRE PRENDRE CONSCIENCE A L'ENSEMBLE DES POPULATIONS, QUE LA DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DOIT AUSSI VENIR D'INDIVIDU ET PAS QUE PAR LA REGLEMENTATION

L'ACTION COMMENCE A LA MATERNELLE/ LE ROLE DE L'EDUCATION NATIONALE/ ON EST MARQUE PAR SON ENFANCE/ LE ROLE DES PETITES CLASSES/ EN TOUT, EN ENVIRONNEMENT EN COMPORTEMENT/ IL FAUT EDUQUER LES GENERATIONS FUTURES/ DES MESURES LEGISLATIVES NE SONT PAS SUFFISAMMENT EFFICACES

DE RENDRE LES CITOYENS RESPONSABLES DE LEURS ACTES COMMENCANT PAR L'EDUCATION (L'ECOLE)/ COMPORTEMENT CITOYEN SUR LA ROUTE, DANS LES AFFAIRES (HONNETETE, SINCEREMENT)

LA PRISE DE CONSCIENCE INDIVIDUELLE/ POUR QUE LA POLLUTION SOIT MOINS GRANDE/EXEMPLE : DE L'UTILISATION DU SAC RECYCLABLE A LA MANIERE DE SE COMPORTEER

C'EST UN PROBLEME D'EDUCATION; LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DEVRAIT ETRE ENSEIGNEE DES L'ENFANCE/ IL FAUT REMETTRE L'INSTRUCTION CIVIQUE ET L'ENVIRONNEMENT/ AUJOURD'HUI LES HOMMES SONT POLLUES DE L'INTERIEUR ET DONC POLLUENT L'EXTERIEUR: EX TABAC, ALCOOL, PERTE DE REPERES... C'EST L'ECONOMIE DE MARCHE ET L'OMC LES DEUX CANGERS DU MONDE CIVILISE/ (LA LUTTE CONTRE LA SOCIETE DE CONSOMMATION ET LA MONDIALISATION)...

C'EST L'EDUCATION C'EST NOS ENFANTS AUJOURD'HUI ON DOUTE QUE L'AVENIR SOIT MEILLEUR POUR NOS ENFANTS/ LA PRISE DE CONSCIENCE PAR L'EDUCATION POUR LES PLUS JEUNES

Les sept derniers thèmes rassemblent chacun moins de 5 % des occurrences il s'agit dans l'ordre de : l'agriculture (rendre l'agriculture moins polluante), l'air (lutter contre la pollution de l'air), la nature (protéger les sites naturels), l'effet de serre (lutter contre l'effet de serre), les risques naturels (prévenir les catastrophes naturelles, en particulier les inondations) le bruit (lutter contre le bruit) le nucléaire (mentions tantôt positives tantôt négatives)

3 Enjeux spécifiques : énergie, déchets

Une première question concernant l'énergie nucléaire a été posée aux parlementaires avec la même formulation que dans certaines enquêtes administrées récemment auprès du public ¹⁷ :

Tableau 13 : A propos de l'énergie nucléaire, on pense aujourd'hui à deux solutions. Laquelle aurait votre préférence ?

	Parlementaires	Echantillon national 2002
- Remplacer au fur et à mesure les anciennes centrales nucléaires par de nouvelles situées au même endroit	77	41
- Ne pas remplacer ces centrales et abandonner peu à peu cette énergie	15	55
- Sans opinion	8	3
	100 %	100 %

Il y a une différence sensible entre les positions des parlementaires et celles du public : ce dernier s'oppose assez largement à la construction de nouvelles centrales nucléaires sur les lieux d'implantation des anciennes (41 % d'accord, 55 % en désaccord) alors que les parlementaires sont largement en faveur de cette solution (77 %). Là encore on note, au sein de l'échantillon d'élus, de fortes différences entre hommes et femmes : 48 % des femmes sont en faveur de la solution du renouvellement du parc de centrales contre 81 % des hommes. Les écarts entre parlementaires de gauche et de droite sont plus réduits : les premiers sont en accord avec la solution du remplacement pour 64 % d'entre eux, contre 86 % pour ceux de droite.

¹⁷ Enquêtes post-électorales effectuées par le Cevipof au mois de mai 2002

La seconde question relative aux choix énergétiques proposait d'indiquer des préférences parmi cinq types d'énergies renouvelables :

Tableau 14 : Une directive européenne prévoit que d'ici 2010 en France, 21% de l'électricité devra provenir des énergies renouvelables. Quelles sont pour vous les deux filières qu'il faudrait développer en priorité pour atteindre ce seuil ?

		<i>Rang</i>
- Les éoliennes	44	1
- Le petit hydraulique	35	2
- La géothermie	31	3
- La biomasse	26	4
- Le photovoltaïque	25	5
- Sans opinion.....	16	
	<i>% (1)</i>	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner deux réponses

Les préférences des parlementaires vont nettement à l'énergie éolienne et au petit hydraulique. Il est vrai qu'en matière d'énergies renouvelables ce sont sans doute aujourd'hui les éoliennes qui jouissent d'une véritable notoriété. Sur ce point on n'observe guère de différences d'attitudes entre hommes et femmes ni selon les générations sinon un pourcentage de "sans réponse" un peu plus élevé pour les élues et pour les parlementaires les plus âgés. On note cependant que les élus de gauche ont tendance à préférer plus nettement que leurs homologues de droite la solution des éoliennes (50% contre 38 %).

Enfin on a testé auprès des parlementaires une opinion à propos des remèdes possibles à l'effet de serre qui avait été étalonnée à plusieurs reprises auprès du public ¹⁸ :

Tableau 15 : De ces trois opinions, laquelle se rapproche le plus de la vôtre :

	Parlementaires	Echantillon national 2002
- Le progrès technique permettra de trouver des solutions pour empêcher l'augmentation de l'effet de serre	40	12
- Il faudra modifier de façon importante nos modes de vie pour empêcher l'augmentation de l'effet de serre	54	73
- Il n'y a rien à faire, le réchauffement de l'atmosphère est inévitable	5	13
- Sans opinion	1	2
	100 %	100 %

Là encore les différences de points de vue entre le public et les parlementaires sont assez sensibles : dans les deux cas l'idée selon laquelle "il faudra modifier nos modes de vie" domine les mentalités (54 % chez les élus, 73 % dans le public). Mais chez les parlementaires, 40 % des répondants croient à la "solution technique" ("le progrès technique permettra de trouver des solutions") contre seulement 12 % parmi l'échantillon national.

Pourtant au sein de notre échantillon de parlementaires le crédit de la "solution technique" n'est pas le même partout : ainsi 43 % des hommes la prônent contre 24 % des femmes, 65 % de ceux qui sont âgés de 65 ans et plus contre 20 % des moins de 50 ans, 43 % des députés ruraux contre 31 % des députés urbains. En revanche, il n'y a guère de différences entre élus de gauche ou de droite sur ce point (respectivement 39 % contre 42 %).

¹⁸ Enquête effectuée à plusieurs reprises pour l'Ademe sur le thème des représentations sociales de l'effet de serre.

On a enfin proposé aux parlementaires une série de mesures destinées à lutter contre l'effet de serre en leur demandant dans chaque cas s'ils l'approuveraient ou non. Là encore une comparaison avec les attitudes du public est possible.

Tableau 16 : Je vais vous citer des mesures que l'on pourrait adopter pour lutter contre l'effet de serre. Pour chacune d'entre elles, vous me direz si vous l'approuveriez ou pas :

		Approuverait	N'approuverait pas	Sans opinion
- Limiter la vitesse des automobiles dès leur fabrication en usine	100 %	58	42	0
- Organiser un marché de permis d'émission de gaz carbonique	100 %	36	51	13
- Mettre une taxe sur les consommations d'énergie des entreprises	100 %	32	65	3
- Augmenter les taxes sur les carburants	100 %	26	72	2
- Stopper la construction de toute nouvelle autoroute et affecter cet argent au transport par rail.....	100 %	23	76	1
- Interdire la climatisation dans les voitures car cela consomme de l'essence	100 %	9	89	2

Une seule mesure recueille une approbation majoritaire de la part des parlementaires, celle qui concerne la limitation de vitesse des automobiles effectuée en usine.

Là encore les différences d'attitudes entre hommes et femmes sont considérables : ainsi, 53 % des hommes acceptent le bridage des moteurs contre 93 % des femmes, 18 % des hommes sont d'accord avec l'arrêt de la construction d'autoroutes au profit du rail contre 52 % des femmes. On remarque aussi des différences sensibles entre élus de gauche et de droite. Ainsi, 45 % des élus de gauche souhaitent t-ils le gel de la construction des autoroutes contre

9 % des élus de droite. Il y a enfin beaucoup d'écarts entre les opinions des députés ruraux et celles des députés urbains : 30 % des premiers accepteraient le bridage des moteurs contre 57 % des seconds, 7 % des députés ruraux sont en faveur de l'arrêt de la construction des autoroutes contre 18 % en milieu urbain.

Le tableau suivant permet de mesurer les écarts entre les réponses du public et celles des parlementaires. Elles sont le plus souvent considérables, la tendance générale étant que le public est toujours plus favorable aux mesures favorisant la lutte contre l'effet de serre à une exception - notable - près : le refus d'une augmentation des taxes sur les carburants plus marqué encore dans le public que chez les élus.

Tableau 17 : Je vais vous citer des mesures que l'on pourrait adopter pour lutter contre l'effet de serre. Pour chacune d'entre elles, vous me direz si vous l'approuveriez ou pas :

		Approbation parlementaires	Approbation échantillon national 2002
- Limiter la vitesse des automobiles dès leur fabrication en usine.....	100 %	58	78
- Organiser un marché de permis d'émission de gaz carbonique.....	100 %	36	*
- Mettre une taxe sur les consommations d'énergie des entreprises.....	100 %	32	57
- Augmenter les taxes sur les carburants.	100 %	26	16
- Stopper la construction de toute nouvelle autoroute et affecter cet argent au transport par rail.....	100 %	23	66
- Interdire la climatisation dans les voitures car cela consomme de l'essence	100 %	9	33

La liste suivante d'actions destinées à améliorer la gestion des déchets a été proposée aux parlementaires. Au total ces mesures sont toujours jugées efficaces par les parlementaires sans que se dégagent nettement des préférences pour telle ou telle d'entre elles.

Tableau 18 : Je vais vous citer des mesures qui pourraient améliorer la gestion des déchets ménagers. Pour chacune de ces mesures, dites-moi si elle vous semblerait très efficace, assez efficace, pas très efficace ou pas efficace du tout ?

		Très efficace	Assez efficace	Total efficace	Pas très efficace	Pas efficace du tout	Total pas efficace	Sans opinion
- Inciter les entreprises à développer des produits respectueux de l'environnement.....	100 %	56	39	95	5	0	5	0
- Développer les filières de valorisation des déchets.....	100 %	57	35	92	7	1	8	0
- Inciter le public à choisir de préférence des produits ayant des éco-labels.....	100 %	34	56	90	7	1	8	2
- Améliorer les performances de tri des déchets par les ménages.....	100 %	52	36	88	9	2	11	1

Enfin on a proposé aux parlementaires de classer selon leurs préférences quatre outils permettant de développer des politiques d'environnement :

Tableau 19 : Je vais vous citer des outils qui peuvent être utilisés en matière de politiques d'environnement. Pourriez-vous classer ces quatre outils de celui qui vous paraît le plus efficace à celui qui vous paraît le moins efficace ?

En premier ? En second? En troisième ? Et en quatrième ?

	CITE EN PREMIERE REPONSE		CITE EN DEUXIEME REPONSE		CITE EN TROISIEME REPONSE		CITE EN QUATRIEME REPONSE	
	<i>Rang</i>		<i>Rang</i>		<i>Rang</i>		<i>Rang</i>	
- Les démarches volontaires	36	1	17	4	19	4	26	1
- La fiscalité.....	31	2	25	2	20	3	21	4
- Les subventions	17	3	23	3	30	1	26	1
- La réglementation.....	16	4	34	1	27	2	22	3
- Sans opinion.....	0		1		4		5	
	100 %		100 %		100 %		100 %	

Les "démarches volontaires" (36 %) et la "fiscalité" (31 %) sont les deux méthodes les plus fréquemment citées "en premier". La "réglementation" et, à nouveau, la "fiscalité" sont plus souvent citées en second choix (34 % et 25 %).

Une analyse des réponses en fonction des différentes catégories d'appartenance de notre échantillon montre que les attitudes des parlementaires sont relativement contrastées. En règle générale l'opposition se fait surtout entre les deux pôles concurrents que sont d'une part "la fiscalité", de l'autre "les démarches volontaires" selon les logiques suivantes : les femmes, les plus jeunes, ceux qui se situent à gauche tendent à être plus en faveur des mesures fiscales,

alors qu'à l'inverse, les hommes, les parlementaires les plus âgés, ceux qui appartiennent à des formations politiques de droite préfèrent la notion de "démarches volontaires".

	La fiscalité	La réglementation	Les subventions	Les démarches volontaires	NSP	Total
Homme	30	13	18	39	1	100
Femme	38	31	14	17		100
Total	31	16	17	36	1	100

	La fiscalité	La réglementation	Les subventions	Les démarches volontaires	NSP	Total
Moins de 50 ans	49	7	15	29		100
50 à 64	28	19	17	35	1	100
65 et plus	23	14	19	44		100
Total	31	16	17	36	1	100

	La fiscalité	La réglementation	Les subventions	Les démarches volontaires	NSP	Total
Gauche	42	20	17	19	2	100
Droite	26	12	17	46		100
Total	31	16	17	36	1	100

4 L'écologie, la nature

Deux questions relèvent de cette dimension, la première relative à la politique de sauvegarde du loup en France, la seconde à la réglementation de la chasse.

Tableau 20 : A propos de la réintroduction du loup dans certaines régions françaises, faut-il continuer à développer cette politique ou faut-il y mettre fin ?

- Il faut continuer à développer cette politique	21
- Il faut y mettre fin.....	54
- Sans opinion.....	25
	100 %

Sur le premier point, il apparaît qu'une majorité des parlementaires de notre échantillon (54 %) désapprouve la politique de réintroduction du loup en France. Mais le taux important de non-réponse (25 %) semble indiquer une certaine perplexité. L'analyse montre que ceux qui s'opposent le plus nettement à cette politique sont les parlementaires les plus âgés : 61 % de ceux qui sont âgés de plus de 65 ans souhaitent en effet "mettre fin à cette politique" contre 49 % des moins de 50 ans, mais aussi et surtout les députés élus dans des circonscriptions à dominante rurale (70 % estiment qu'il faut mettre fin à cette politique pour une moyenne de 54 %).

Tableau 21 : A propos de la réglementation de la chasse, quelle est aujourd'hui votre attitude ?

- La réglementation est trop stricte, il faut l'assouplir en luttant contre les directives européennes	46
- La réglementation est bien équilibrée.....	34
- La réglementation est trop laxiste, il faut se rapprocher des directives européennes	15
- Sans opinion.....	5
	100 %

Quant au problème de la réglementation de la chasse on peut se demander s'il ne demeure pas ouvert malgré les réformes successives puisqu'un tiers seulement des parlementaires (34 %) ont le sentiment qu'un équilibre a été trouvé alors qu'une assez forte proportion penche pour un assouplissement (46 %) et une minorité (15 %) pour un durcissement qui rapprocherait des positions Européennes. Ici gauche et droite s'opposent nettement puisque 53 % des parlementaires de gauche sont pour le maintien du statu quo (et 18 % pour un assouplissement) alors qu'à l'inverse 62 % des parlementaires de droite sont pour un assouplissement et 22 % seulement pour le maintien de la réglementation actuelle. Là aussi on note un écart considérable entre élus ruraux et urbains : 67 % des premiers trouvent la réglementation de la chasse trop stricte, contre 49 % des seconds.

5 La participation, la délibération

Le problème des droits des riverains en cas de projet d'équipement local a été posé sous forme d'une alternative : faut-il passer outre à l'opposition des habitants concernés en leur accordant une indemnisation "correcte" ou doit-on leur reconnaître une sorte de "droit de veto local" ? La question a été posée à plusieurs reprises dans des sondages nationaux ¹⁹ et la comparaison des attitudes du public avec celles des parlementaires est donc possible.

Tableau 22 : Lorsque des habitants d'une région risquent de subir des inconvénients à cause d'un grand projet comme le passage d'une voie ferrée ou d'une autoroute, diriez-vous qu'il faut :

	Parlementaires	Echantillon national 2002
- Accorder à ces habitants le droit de refuser le projet	12	56
- Maintenir le projet en indemnisant correctement ces habitants	82	42
- Sans opinion	6	2
	100 %	

Pour la plupart des parlementaires (82%), force doit rester à la décision publique, seuls 12 % d'entre eux acceptent l'idée du droit de veto local. Les attitudes du public sont éloignées de cette conception puisqu'à l'inverse, 56 % de l'échantillon national préconise le droit de veto local contre 42 % qui acceptent la décision publique.

Au sein de l'échantillon de parlementaires, les femmes se distinguent de leurs collègues masculins : 35 % d'entre elles sont d'avis de tenir compte du refus des habitants contre 9 % des hommes. Les écarts entre parlementaires de gauche et de droite sont plus faibles 16 % pour le droit de veto à gauche contre 10 % à droite.

¹⁹ Nous utilisons ici les résultats recueillis dans les enquêtes post-électorales effectuées par le Cevipof au mois de mai 2002

Tableau 23 : Parmi les cinq propositions suivantes qui, selon vous, doit intervenir dans la décision de l'installation en France d'un parc de huit à dix éoliennes sur un même site ?

En premier ? Et en second ?

	CITE EN PREMIERE REPONSE		CITE EN SECONDE REPONSE	
		<i>Rang</i>		<i>Rang</i>
- Le maire	51	1	34	1
- Les pouvoirs publics c'est-à-dire le Préfet, la DDE	28	2	28	2
- Les habitants des communes concernées.....	15	3	26	3
- EDF	2	4	4	4
- Le promoteur du projet de parc ou le constructeur	1	5	1	5
- Sans opinion.....	3		7	
	100 %		100%	

La dernière question, enfin, porte sur les acteurs susceptibles d'intervenir lorsqu'un projet d'implantation d'éoliennes est en jeu. Pour la majorité des parlementaires interrogés, ce sont les maires qui ont vocation à traiter le problème posé par l'implantation de ce type d'équipement, les services déconcentrés de l'Etat (préfet, DDE) venant en second rang, et les habitants en troisième. Les élus diffèrent dans leur ordre de priorité : 35 % d'entre elles accordent la priorité aux "habitants concernés" contre 11 % parmi les élus; parallèlement, 28 % d'entre elles accordent la priorité aux maires contre 55 % chez leurs collègues masculins.

Les différences selon les engagements politiques sont aussi sensibles : les élus de gauche reconnaissent moins souvent la légitimité du maire que ceux de droite (36 % contre 60 %) et ils donnent plus souvent la préférence aux pouvoirs publics (31 % contre 26 %) ainsi qu'aux habitants (19 % contre 10 %). Enfin les élus ruraux donnent plus encore la prééminence au maire (63 % contre 51 % en milieu urbain).

Conclusion

Que l'environnement ne soit pas la priorité première des élus qui ont participé à cette enquête ne saurait constituer une surprise ni, du reste, un motif de scandale : dans nos sociétés, les enjeux environnementaux, quelle que soit l'importance qui leur est accordée "dans l'absolu" passent toujours après les exigences économiques et les besoins de sécurité. Les élus, en plaçant au premier rang ces enjeux, ne font que se conformer aux exigences de la société, telles qu'ils les perçoivent aujourd'hui.

Il n'est cependant pas indifférent de remarquer ici qu'à la première question de ce sondage, celle qui demande une définition de la notion de "développement", environ un élu sur dix (21 % des élus et 27% des députés "urbains") donne une définition qui fait appel aux termes "d'environnement" ou de "développement durable". Il est vrai qu'une bonne partie des réponses des parlementaires donne à penser que leurs opinions se sont faites à partir d'une définition des problèmes qui était celle qui prévalait au moment où les enjeux environnementaux ont pointé pour la première fois dans le champ politique (l'eau, les déchets). Mais ces enjeux "fondateurs" ne sont-ils pas en réalité toujours d'actualité puisque, comme le remarquent une majorité de ces élus, "les politiques menées ont tout juste réussi à maintenir à peu près l'état de l'environnement" ?

Lorsqu'elle a été possible, la comparaison des attitudes des élus avec celles du grand public a toujours fait apparaître un décalage important de même sens : les parlementaires interrogés manifestent une attitude moins favorable à la défense de l'environnement que le public. Comment interpréter cet écart ? L'hypothèse d'un décalage sociologique entre représentants et représentés fournit peut être une première explication : les différences d'âge sont sensibles, même si elles ne paraissent pas toujours explicatives, et surtout le monde des élus demeure, malgré les progrès de l'idée de parité, à forte dominante masculine quand les valeurs environnementales sont plus vivaces parmi les femmes (aussi bien dans le public que chez les parlementaires). Cette étude a aussi fait apparaître des lignes de clivage assez marquées entre élus de milieu urbain et élus de milieu rural : les premiers sont plus sensibles au thème environnemental, notamment quand il s'agit de la pollution, les seconds plus préoccupés par des enjeux tels que l'eau et les déchets vraisemblablement parce que, en milieu rural, ces problèmes continuent à mobiliser une part importante de l'effort public.

Mais en fin de compte, si les parlementaires sont moins enclins que le grand public à soutenir les valeurs environnementales n'est ce pas aussi parce qu'ils sont, par définition, en

situation de responsabilité, et que, dans cet état, la gestion de l'environnement est pour eux cette "administration du possible" ²⁰ qui suppose patience et esprit de compromis ?

Il reste que, dans certains cas, on peut se demander si ce décalage apparent entre esprit de responsabilité et esprit de contestation ne risque pas de conduire à de réelles incompréhensions entre la société et les représentants qu'elle se donne. Ainsi, la quasi-unanimité des parlementaires pour refuser toute légitimité à un droit de veto local lorsque "des habitants d'une région risquent de subir des inconvénients à cause d'un grand projet" est sans doute en décalage aujourd'hui avec une société qui cherche de nouveaux modes d'expression.

²⁰ P.Lascoumes, et PL LE Bourhis, *"L'environnement ou l'administration des possibles"*, op. cit.

Structure de l'échantillon

SEXE

Homme	171
Femme	29
Total	200

MANDAT

Députés	122
Sénateurs	78
Total	200

AGE

Moins de 50 ans	41
50 à 64	116
65 et plus	43
Total	200

NOMBRE DE MANDATS

Premier mandat	114
Deuxième mandat	34
Troisième mandat	18
Quatrième mandat ou plus	34
Total	200

TYPE DE CIRCONSCRIPTION (Députés)

Circonscription rurale	30
Circonscription mixte	43
Circonscription urbaine	49
Total	122